

## Rapport sur le préavis municipal relatif à la réalisation d'un parking public au lieu-dit En Vurzé

---

La commission composée de Quentin Frick, Eloi Du Pasquier et du rapporteur, s'est réunie le 24 novembre.

Nous remercions David Romero, municipal des finances pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 12 novembre 2024
- Comptes communaux 2023

La Municipalité nous propose d'améliorer l'offre en places de stationnement public, argumentant que le déficit estimé en 2011 (sic) était d'une cinquantaine de places pour le village, principalement le long de la route de Provence et aux abords du Pavé. Les cinq parkings publics mentionnés par la Municipalité sont tous à proximité d'un service ou d'une zone d'activités publics (école, bureau communal, grande salle, gare, plage, etc.) qui justifie leur présence. Ce n'est pas le cas du parking proposé, qui a en fait la vocation d'offrir des places de parc à des habitants qui n'en disposent pas sur la parcelle qu'ils habitent. Aucune mention n'est faite dans le préavis d'un tarif ou d'une location de ces places, ce qui laisse entendre qu'elles sont mises à disposition gratuitement. La commission voit là une inégalité de traitement crasse vis-à-vis des propriétaires des maisons récentes, qui ont été contraints de construire, parfois à grands frais, des places de parc sur leurs terrains. Par ailleurs, il n'est pas non plus question d'instaurer une interdiction de stationner hors des cases dans cette partie du village, seul moyen d'amener les voitures sur les places projetées.

Outre cette violation du principe d'égalité de traitement, la conception du parking appelle les commentaires suivants :

D'une part, la végétation et les surfaces de parking en grilles-gazon entraîneront des frais d'entretien non négligeables à la charge de la commune. Il aurait été souhaitable qu'une estimation de ces coûts soit mentionnée dans le préavis.

D'autre part, la commission émet un sérieux doute sur l'opportunité d'installer des bornes de recharge à cet endroit, et d'autant plus pour le montant proposé (42'500.- + 15% d'honoraires + 15% d'imprévus, soit plus de 56'000.-). Il n'y a effectivement aucune borne de recharge publique entre Champagne et St-Aubin, et Concise est idéalement placée pour en offrir quelques-unes. Cependant, pour que celles-ci soient rentables, il faut qu'elles se trouvent à un endroit où les utilisateurs restent quelques heures, le temps d'un café, d'un repas ou d'une baignade, puis laissent la place au véhicule suivant. Au Vurzé, les places de chargement seront occupées toute la journée et/ou toute la nuit par des véhicules qui ne consommeront que peu de courant en regard de leur temps d'occupation de la borne. Avec une marge de 20 centimes sur chaque kWh vendu, il faut charger de quoi parcourir 40 fois le tour du monde en voiture électrique pour amortir l'investissement dans les bornes. A ces conditions, aucun propriétaire n'équiperait son terrain pour permettre la charge de véhicules électriques. Pourquoi la commune le ferait-elle ?

En conclusion, et sans remettre en question le bien-fondé du parking lui-même, la commission est d'avis que les mesures d'accompagnement doivent être clairement définies par la Municipalité et que la rentabilité des bornes de recharge sera insuffisante. Elle vous recommande dès lors de rejeter le préavis dans la forme actuelle.

Pour la commission des finances :

Quentin Frick

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier